

Heero lance son offre de crédit pour financer le reste-à-charge des travaux de rénovation énergétique (avec avance possible des aides !)

Paris, le 14 mars 2023 – Alors que la rénovation énergétique du parc de logements est devenue l'une des priorités du gouvernement, l'un des freins à la rénovation massive reste le financement du reste-à-charge, c'est-à-dire le montant des travaux à financer une fois les aides déduites. Afin de répondre à cet enjeu, heero by EP, acteur de l'accompagnement de la rénovation énergétique, lance son offre de crédit pouvant inclure l'avance des aides publiques. Heero a ainsi la volonté de faciliter le financement des projets des Français pour accompagner plus massivement la rénovation énergétique de notre parc de logements.

En dépit des aides à la rénovation, le reste-à-charge souvent important constitue un frein à la rénovation

Le sondage OpinionWay réalisé pour heero en 2022 était très clair: pour inciter à la réalisation de travaux de rénovation énergétique, les aides financières sont perçues par les Français comme prioritaires qu'il s'agisse d'aides financières directes (59 % des réponses) ou de mesures d'économie d'impôt (56 %), suivi par un meilleur accompagnement dans la rénovation (43 % des Français en font une priorité) et l'assouplissement des règles administratives encadrant la rénovation (39 %). Reste que ces aides, qui plus est dans un contexte d'inflation, ne suffisent pas à garantir le financement des travaux. Le reste-à-charge est souvent un frein majeur pour le passage à l'acte.

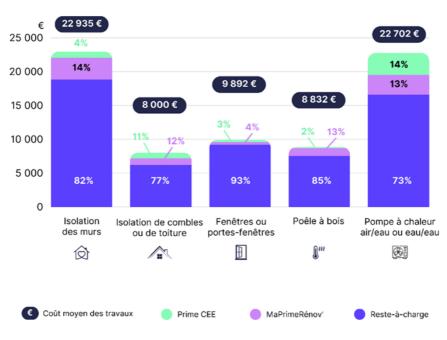
Depuis le 1^{er} janvier 2023, sur la plateforme heero qui accompagne les particuliers dans le financement de leur projet de rénovation et l'obtention des aides, le montant moyen des travaux de rénovation est en hausse de plus de 20 % par rapport à fin 2022 : 15 711 € au 1^{er} trimestre 2023 contre 12 967 € au 4^{ème} trimestre 2022. Deux principaux facteurs expliquent cette augmentation du « panier moyen de travaux » : la hausse du poids des pompes à chaleur parmi l'ensemble des travaux réalisés, dont le coût oscille entre 7 et 20 000 € installation comprise, et la hausse du prix des matériaux qui se répercute sur le devis global.



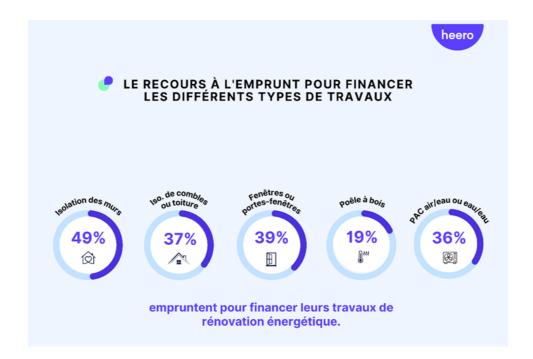
Sur ce montant moyen de travaux de 15 700 €, les aides atteignent 2 361 € (le montant moyen de maPrimeRenov est de 1 489 €, et celui des CEE de 872 €) soit 15 % du devis. Le reste-à charge moyen est donc de près de 13 360 € en moyenne, soit 85 % du devis. « Les aides à la rénovation sont un vrai accélérateur pour ceux qui veulent effectuer des travaux de rénovation énergétique. Mais les montants restent limités, notamment pour les classes moyennes. Avec un reste-à-charge qui atteint près de 85 % du montant des travaux en moyenne, les travaux de rénovation restent compliqués à financer sans crédit. Chez heero, plus de 35 % des propriétaires que nous accompagnons nous indiquent financer à crédit une partie ou la totalité du reste-à-charge » explique Romain Villain, directeur général de heero.



PART DU RESTE-À-CHARGE SELON LE TYPE DE TRAVAUX



Données issues des demandes de financement sur heero.fr depuis le 1er ianvier 2023.



Des solutions de financement existent mais leur impact reste limité

Conscient des enjeux, les pouvoirs publics ont déployé plusieurs solutions de financement des travaux de rénovation énergétique, notamment :

Le Prêt Avance Rénovation (PAR), créé en janvier 2022. Il est destiné aux ménages modestes propriétaires occupants souhaitant financer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. L'un des avantages est que le capital emprunté n'est remboursé qu'au moment de la vente du logement ou lors de la succession. Cependant Olivier Klein indiquait à l'Assemblée nationale le 9 janvier dernier que seuls 36 « PAR » ont été émis en 2022.

L'Eco PTZ : c'est un prêt à 0 % accessible sans conditions de ressources pour les propriétaires occupants ou bailleurs à condition que le logement soit loué en tant que résidence principale. Depuis le 1er janvier 2022, le plafond de l'éco-PTZ « performance énergétique globale » est passé de 30 000€ à 50 000 € avec une durée maximale de remboursement passée de 15 à 20 ans et une obtention facilitée pour les bénéficiaires de MaPrimeRenov.

Cependant, comme rapporté par le député Antoine Armand dans son avis présenté au nom de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur le Projet de Loi de Finances pour 2023^[1], tant l'Eco PTZ que le PAR sont très peu proposés par les banques.

« Les solutions de crédits existantes sont, de l'aveu même du gouvernement, peu disponibles, restrictives et peu diffusées par les banques. Si l'on veut tenir le calendrier serré de la Loi Climat et Résilience et massifier la rénovation énergétique, il faut des solutions de crédit plus accessibles, pour que le financement des travaux ne soit plus un frein à la rénovation thermique » explique Romain Villain

Heero lance son offre de financement du reste-à-charge à crédit avec avance des aides à la rénovation

Sans attendre les mesures évoquées par le gouvernement qui permettraient un usage plus massif de l'Eco-PTZ, heero lance une offre de financement via un prêt personnel bancaire. L'objectif est d'accompagner les propriétaires avec une offre de financement adaptée aux besoins (pour des montants de 4 000 à 75 000 €, sur des durées de 1 à 13 ans) quels que soient les niveaux de revenus et le statut de propriétaires occupants ou bailleurs. Cette offre de crédit permet par ailleurs d'avancer les aides à la rénovation et évite ainsi aux particuliers d'avancer le montant des aides systématiquement versées 2 à 3 mois après l'achèvement des travaux, soit en moyenne 5 à 8 mois après les premiers acomptes versés sur devis. Une fois le montant des aides reçu, il est possible de le rembourser par anticipation et sans frais, dans la limite de 10 000 €. La possibilité de financer à crédit les travaux de rénovation énergétique, avec un étalement de leur cout et un impact budgétaire moindre, devrait par ailleurs inciter à la réalisation d'un bouquet de travaux au lieu de mono geste dont l'efficacité énergétique est moindre.

« Avec cette offre de financement global, nous répondons à l'attente de nombreux particuliers qui ne peuvent se permettre de financer intégralement les travaux et attendre plusieurs mois le versement des aides. Aussi, nous comptons inciter à l'action et à la rénovation globale et participer ainsi, à notre échelle, à la transition énergétique. Nous avons bien conscience, en particulier dans le contexte économique actuel, que le financement est clé pour accélérer la rénovation du parc de logements et que les aides publiques ne peuvent pas suffire... » conclut Romain Villain.

À propos de Heero

Heero, créé et impulsé par le startup studio nantais EP, est un acteur innovant du financement de la rénovation énergétique. Il met à disposition des propriétaires un parcours client qui leur permet d'estimer le montant de leurs travaux et les aides auxquelles ils sont éligibles (CEE, MaPrimeRénov'), aides pour lesquelles Heero réalise les démarches administratives pour faciliter leur obtention. Heero propose également des solutions de financement complémentaires pour le reste-à-charge des travaux. Simplification, accompagnement et transparence sont les clés pour inciter les Français à rénover et ainsi accélérer la transition énergétique. Heero s'appuie sur le savoir-faire tech du startup studio EP#OneMakerNation, qui met à contribution ses équipes tech et data pour simplifier le parcours client, donner accès et rendre intelligibles les data des territoires.

Heero est également membre de la French PropTech.

[1] Avis n°286 rect., présenté au nom de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire sur le projet de loi de finances pour 2023 (n°273) Tome V – Ecologie, développement et mobilités durables – Transition énergétique